



Réf. Farde e-Assemblées : 2512296

N° OJ : 62

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/03/2023

Objet : Subside 2023.- Asbl "Werk Centrale de l'Emploi".- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner l'ASBL Werk Centrale de l'Emploi;

Considérant qu'un montant de 522.000,00 EUR est prévu au budget ordinaire de 2023 à l'article 85109/33202 (Subsides aux organismes au service des ménages);

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et laWerk Centrale de l'Emploi fixant les modalités de paiement ainsi que les délais pour remettre les pièces justificatives;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Werk Centrale de l'Emploi est adoptée

Annexes :

[Convention 2023 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)